

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 17/2026

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Monsieur Cédric JUNG, Technicien principal 1^{ère} classe
Fonctionnaire titulaire,
Adjoint au responsable du Service Technique,

Le Maire de la Commune de SOUFFELWEYERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-19, R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que Monsieur Cédric JUNG, technicien principal 1^{ère} classe, fonctionnaire titulaire, exerce les fonctions d'Adjoint au Responsable du Service Technique ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le souci d'une bonne administration des services, de lui conférer délégation de signature dans une série de domaines précis ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Cédric JUNG, Technicien principal 1^{ère} classe, fonctionnaire titulaire, Adjoint au responsable du Service Technique, reçoit, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation de signature pour les actes ci-dessous en cas d'absence ou d'empêchement dûment constaté de Monsieur Pierre FREESS, ingénieur principal, Responsable du Service Technique et de l'Urbanisme, et Assistant de Prévention pour les documents administratifs relevant des domaines des travaux et notamment pour :

1. les bordereaux de transmission,
2. les télécopies,
3. les récépissés de dépôt,
4. la délivrance de toutes copies et extraits,
5. Les documents administratifs relatifs au fonctionnement courant du service, ne comportant aucune décision,

ARTICLE 2 : La signature par Monsieur Cédric JUNG des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à :
 - M. le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune et mis en ligne sur le site internet de la commune
- notifié à :
 - M. Cédric JUNG, l'intéressé
- entre en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Souffelweyersheim, le 25 mars 2026



Le Maire

Pierre PERRIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Cédric JUNG", is written over a horizontal line.

Cédric JUNG

Technicien principal 1ère classe

Fonctionnaire titulaire,

Adjoint au responsable du Service Technique,

« Vu pour acceptation de la délégation »